



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/01/2019

Dossier complet le :

16/01/2019

N° d'enregistrement :

2019-7709

### 1. Intitulé du projet

Rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. PINTAT XAVIER  
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 0 7 2 0 0 0 0 1 2

Forme juridique

COMMUNAUTE DE COMMUNES

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13. Travaux de rechargement de plage	Le rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet est de 30 000 m <sup>3</sup> /an au maximum (pour 2019 et 2020). L'emprise de la zone rechargée est d'environ 34 000 m <sup>2</sup> soit 3,4 ha (longueur 540 m, largeur 68 m). L'emprise de la zone d'extraction n°1 (nord) est de 11,57 ha. L'emprise de la zone d'extraction n°2 (sud) est de 11,76 ha. Travaux prévus sur 10 à 15 jours consécutifs entre les mois d'avril et juin (2019 et 2020)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au ré-ensablement de la plage centrale de Vendays-Montalivet afin de lutter contre le recul du trait de côte. Le programme de travaux prévoit un ré-ensablement de 30 000 m<sup>3</sup>/an au maximum sur une surface de 3,4 ha (printemps 2019 et 2020).

Les travaux d'extraction seront réalisés sur les bancs de sable existants situés au nord et au sud de la zone de rechargement à l'aide de pelles mécaniques. Les prélèvements se feront banc par banc, de proche en proche, en commençant par les bancs les plus proches de la zone de rechargement. L'épaisseur d'extraction sera de 1 m au maximum pour éviter tout risque de déstabilisation du système barres-baines. Le transport sera assuré par tombereaux. Le régalaage du sable sera réalisé à l'aide d'un bull. La zone d'extraction sud sera privilégiée puisque située en aval de la dérive littorale.

Les travaux dureront 10 à 15 jours consécutifs et seront réalisés à réception des autorisations nécessaires entre les mois d'avril et juin 2019 puis 2020. La circulation des engins sera réalisée par voie terrestre sur l'estran à marée basse avec des périodes d'activité d'environ 6h par jour.

## **4.2 Objectifs du projet**

La Communauté de Communes Médoc Atlantique souhaite régulariser le rechargement en sable annuel de la plage centrale de Vendays-Montalivet qui vise à limiter le recul du trait de côte et de préserver les systèmes dunaires.

L'objectif est d'utiliser une partie des sables localisés sur les bancs de sables, situés de part et d'autre de la zone de rechargement situé à 1 km maximum, pour ensuite les transporter à l'aide de tombereaux vers la plage centrale Vendays-Montalivet.

Les volumes à transférer sont estimés à 30 000 m<sup>3</sup>/an au maximum et ne seront pas de nature à déstabiliser la plage et le cordon dunaire au droit des zones d'extraction.

Le projet s'appuiera sur :

- un suivi topographique avant, pendant et après les travaux afin de suivre les évolutions des zones d'extraction et de rechargement,
- les inventaires écologiques réalisés en 2018 (localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire, espèces animales et végétales patrimoniales) et l'évolution de la présence des espèces floristiques protégées.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

En phase travaux le projet prévoit l'utilisation des engins suivants :

- 1 pelle au niveau de la zone d'emprunt pour l'extraction de sable et le chargement des tombereaux,
- 2 tombereaux de transport de 19m<sup>3</sup> effectueront des allers et retours entre la zone de prélèvement et celle de rechargement,
- 1 bull pour régaler le sable et atteindre les profils théoriques.

Le trajet des tombereaux sera préalablement défini. Dans la mesure du possible, celui-ci s'effectuera au niveau de la limite sable sec/sable mouillé afin de conférer une meilleure portance aux camions.

La mise à la cote du rechargement s'effectuera par le nivellement et régilage par palier de bermes successives de sable au fur et à mesure de son apport.

Les bancs de sables, objet des prélèvements, seront sélectionnés à l'intérieur des zones d'extraction définies plus haut. Le choix des bancs objet des prélèvements sera réalisé préalablement au démarrage des travaux sur la base de la topographie du printemps et du constat pré-travaux sur site de l'état des bancs (CDC Médoc Atlantique, mairie, ONF, BRGM). Les prélèvements se feront banc par banc, de proche en proche, en commençant par les bancs les plus proches de la zone de rechargement en favorisant la zone 2 d'extraction.

Il sera privilégié une extraction sur plusieurs bancs à l'intérieur des zones d'extraction afin d'éviter la formation de trop grands « trous » sur les bancs prélevés. Ainsi, le prélèvement sera effectué en limitant l'épaisseur d'extraction à 1m au maximum pour éviter tout risque de déstabilisation du système barres-bâines.

Le contrôle des volumes rechargés sera effectué grâce à des levés topographiques réguliers en cours de chantier. Le contrôle sera complété par un comptage des tombereaux déchargeant sur la zone de rechargement.

Les engins seront stockés en haut de plage à la fin de chaque journée ou sur une zone de stockage en arrière réservée le temps de travaux.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Aucun travaux n'est prévu en phase exploitation.

Le rechargement sera effectué deux années durant (2019 et 2020). Les rechargements ultérieurs seront établis au regard du scénario retenu dans la stratégie communautaire de gestion du trait de côte entre Grayan-et-l'Hôpital et Naujac-sur-Mer portée par la CDC MA. Les résultats de cette stratégie sont attendus sur le second semestre 2019. La CDC MA déposera alors un dossier complet incluant une étude d'impact environnementale pour demande d'autorisation de travaux sur 10 ans assujettie à la réalisation d'une enquête publique.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration loi sur l'eau pour l'opération de 2018-2019 au titre des articles :

- 4.1.3.0. Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin. 3° dont la teneur des sédiments extraits est inférieure ou égale au niveau de référence N1 pour l'ensemble des éléments qui y figurent : a) et dont le volume in situ dragué au cours de douze mois est supérieur ou égal à 5 000 m<sup>3</sup> sur la façade Atlantique-Manche-mer du Nord et à 500 m<sup>3</sup> ailleurs ou lorsque le rejet est situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de cultures marines, mais inférieur à 500 000 m<sup>3</sup>(D)

Le dossier de déclaration sera déposé mi février 2019 au plus tard à la DDTM33.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Zone d'extraction :	
- Emprise :	23,33 ha
- Longueur :	X
- Largeur :	X
Zone de rechargement :	
- Emprise :	3,4 ha
- Longueur :	540m
- Largeur :	64m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

33540 Vendays-Montalivet

CW20  
CW21  
CW22  
CW23  
CW24  
CW25  
CW16  
CW1

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0 1° 15' 9 6" 600 Lat. 4 5° 3 7' 8 2" 00N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 0 1° 16' 2 2" 600 Lat. 4 5° 3 9' 0 0" 47N

Point d'arrivée : Long. 0 1° 16' 1 5" 650 Lat. 4 5° 3 6' 7 8" 07N

Communes traversées :  
Vendays-Montalivet

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 FR720008244 "Dunes littorales entre le Verdon et le Cap Ferret".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vendays-Montalivet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			Plans de prévention des risques naturels (PPRN)
<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>FR7200678 Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret</p> <p>Ce projet intersecte la zone d'influence du projet</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excédentaire en matériaux sableux sur la zone de recharge à hauteur de 30 000 m <sup>3</sup> /an Cet excédent sera repris lors des tempêtes hivernales mais permettra d'éviter l'attaque de nouveaux terrains naturels
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déficitaire en matériaux sableux sur la zone d'extraction -30 000 m <sup>3</sup> /an. Ce déficit sera rapidement comblé par les apports naturels sableux de la dérive littorale (estimée à environ 600 000 m <sup>3</sup> /an du nord vers le sud).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet de préserver les écosystèmes dunaires existants (présence de nombreuses espèces floristiques protégées menacées de disparition sous l'effet de l'érosion marine).  Les volumes d'extraction en jeu et les surfaces d'extraction définies permettent d'assurer la non altération des massifs dunaires existants et de leurs écosystèmes sous l'effet de l'érosion marine.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et n'aura pas à ce titre d'incidences significatives sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation de ces sites. Cette évaluation est fournie en annexe de la présente demande.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à lutter de manière douce contre le risque érosion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements de tombereaux sur les plages. La commune de Vendays-Montalivet prendra un arrêté municipal de réglementation des usages de la plage qui sera affiché au niveau de tous les accès.  La Communauté de Communes Médoc Atlantique a demandé une autorisation temporaire de circulation des engins de travaux sur le DPM auprès de la DDTM33 le 06/12/2018
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit des engins de chantier. Les engins ne travailleront que sur le DPM, uniquement de jour et 6 heures par jour à la marée. Pas de travail le samedi et le dimanche. Pas de circulation d'engins sur la voirie littorale.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Echappements de engins de travaux. Chantier limité dans le temps et en plein air.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déplacement et travail des engins de chantier sur la plage. Vibrations absorbées par le substrat sableux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

1. L'emprise des travaux est adaptée de manière à éviter la destruction d'espèces floristiques patrimoniales présentes à proximité de la plage (dunes etc.)
2. Le cheminement des engins sera préalablement défini de manière à éviter le dérangement des espèces d'oiseaux fréquentant la zone, et d'éviter la destruction ou la dégradation accidentelle d'habitats d'intérêt communautaire.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard :

- de la nature des travaux réalisés (confortement dunaire au droit de la plage centrale de Vendays-Montalivet par rechargement en sable de plage à plage au sein de la même cellule sédimentaire),
- des délais des travaux (10 à 15 jours consécutifs entre les mois d'avril et juin 2019 et 2020) et des emprises limitées tant sur la zone d'extraction que sur la zone de rechargement,
- de l'absence d'espèces floristiques protégées au droit du projet et des mesures mises en œuvre pour limiter l'impact du projet (adaptation des emprises chantier, périodicité des travaux, balisage)
- de l'absence d'incidences sur le site Natura 2000 concerné, la CDCMA souhaite être dispensée d'évaluation environnementale

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe A : Localisation du projet - Zone de rechargement

Annexe B : Localisation du projet - Zone d'extraction

Annexe C : Rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet. Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000.

Communauté de Communes Médoc Atlantique. BIOTOPE, 2018. Rapport n°2018820

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

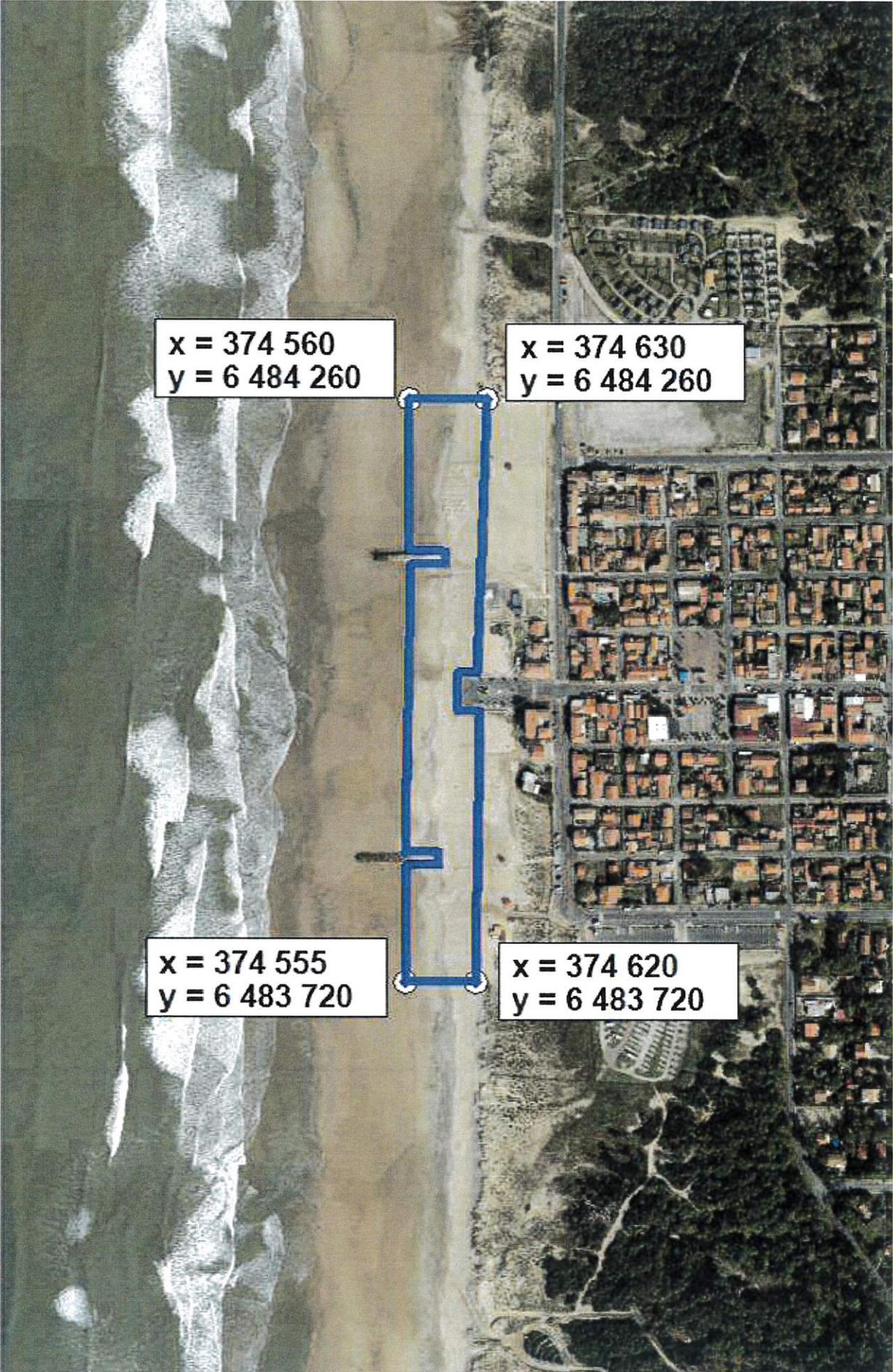


Fait à Soulac-sur-Mer

le, 14/01/2019

Signature





x = 374 560  
y = 6 484 260

x = 374 630  
y = 6 484 260

x = 374 555  
y = 6 483 720

x = 374 620  
y = 6 483 720



x = 374 450  
y = 6 485 320

x = 374 585  
y = 6 485 320

**ZONE NORD**

x = 374 450  
y = 6 484 440

x = 374 585  
y = 6 484 440



x = 374 375  
y = 6 483 590

x = 374 535  
y = 6 483 590

x = 374 375  
y = 6 482 850

x = 374 535  
y = 6 482 850

**ZONE SUD**



**MEDOC**  
**ATLANTIQUE**  
Communauté de Communes  
*De l'estuaire à l'océan !*

## Rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet

Communauté de Communes  
Médoc Atlantique  
Décembre 2018

Évaluation simplifiée des  
incidences Natura 2000

<b>Citation recommandée</b>	Biotope, 2018. Rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet. Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000. Communauté de Communes Médoc Atlantique.	
Version/Indice	2	
Date	Décembre 2018	
Nom de fichier	Eval_simplifíee_N2000_MONTALIVET_V2	
N° de contrat	2018820	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Médoc Atlantique 9 rue Maréchal d'Ornano 33 780 SOULAC-SUR-MER	
Interlocuteur	Vincent MAZEIRAUD	Contact : <a href="mailto:gemapi@ccmedocatlantique.fr">gemapi@ccmedocatlantique.fr</a> Tél : 05 57 17 00 30
Biotope, Responsable du projet	Nicolas LEGRAND	Contact : <a href="mailto:nlegrand@biotope.fr">nlegrand@biotope.fr</a> Tél : 05 57 77 94 97
Biotope, Responsable de qualité	Raphael ROUSSILLE	Contact : <a href="mailto:rroussille@biotope.fr">rroussille@biotope.fr</a> Tél : 05 33 89 48 34

## Sommaire

1	Description du projet	5
1	Nature du projet et localisation	6
2	Localisation et cartographie	6
3	Étendue du projet	11
4	Durée prévisible et période envisagée des travaux	14
5	Entretien / fonctionnement / rejet	15
6	Budget	16
2	Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)	17
3	Etat des lieux de la zone d'influence	19
1	État des lieux en termes de protection et d'usage	20
1.1	Protections	20
1.2	Usages	20
2	Milieux naturels et espèces	21
2.1	Milieux naturels	21
2.2	Espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire	27
2.3	Flore protégée	27
4	Incidences du projet	34
1	Incidences du projet sur les sites Natura 2000	35
2	Incidences du projet sur la flore protégée	36
5	Conclusion	37
6	Bibliographie	39

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Sites Natura 2000 concernés par le projet	7
Tableau 2 : Habitats naturels d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites Natura 2000	21
Tableau 3 : Faune et flore d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites Natura 2000	27
Tableau 4 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales protégées présentes dans la zone d'influence	28

## Liste des illustrations

Figure 1 : Carte de localisation du projet	8
Figure 2 : Carte de localisation du projet et réseau Natura 2000 (vue d'ensemble)	9
Figure 3 : Carte de localisation du projet et réseau Natura 2000	10
Figure 4 : Localisation des zones d'extraction de sédiments retenues (Egis, 2018)	11
Figure 5 : Implantation des profils en travers (Egis, 2018)	12
Figure 6 : profil en travers n°1 projeté de la zone de rechargement (Egis, 2018)	13
Figure 7 : Accès possible à la zone de travaux (Egis, 2018)	13
Figure 8 : Planning prévisionnel (Egis, 2018)	14
Figure 9 : Coût total de l'opération (Egis, 2018)	16
Figure 10 : Habitats naturels sur la zone d'influence, photos prises sur site © Biotope – T. PICHILLOU 2018	23
Figure 11 : Espèce végétales protégées sur la zone d'influence, photos prises sur site © Biotope – T. PICHILLOU 2018	30

## Annexes

Annexe 1, Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 intercepté par le projet FR7200678 « Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret »	42
--	----



1

## Description du projet

## 1 Description du projet

### 1 Nature du projet et localisation

Le littoral Nord Médoc est un littoral bordé de dunes sableuses en érosion quasi permanente sous l'action des houles atlantiques.

Sur la commune de Vendays-Montalivet, le recul du trait de côte sur la plage centrale (front de mer) est contenu à la fois par la présence d'ouvrages en enrochements (2 épis + 1 protection longitudinale autour de la colonne) et par des rechargements réguliers en sables. Ces rechargements annuels réalisés par la commune s'organisent comme suit :

- Environ 10 000 m<sup>3</sup> de sables retroussés par le chargeur communal tout au long de l'hiver entre le mois de novembre et d'avril ;
- Entre 20 000 et 30 000 m<sup>3</sup> de sables transférés par moyens mécaniques depuis les bancs de sable situés de part et d'autre du front de mer.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CDC MA) est devenue compétente pour les actions de défense contre la mer au titre de la GEMAPI. Dans le cadre ces nouvelles compétences la CDC MA souhaite régulariser le rechargement en sable à hauteur de 30 000 m<sup>3</sup> de la plage centrale de Montalivet pour les printemps 2019 et 2020 dans l'attente des résultats de la stratégie locale de gestion du phénomène d'érosion (attendus pour fin 2019).

### 2 Localisation et cartographie

Le projet est situé sur la commune de Vendays-Montalivet en Gironde. La zone d'étude est composée de trois entités :

- La première est située sur la plage centrale à proximité immédiate du parking de la « Colonne » (zone de rechargement),
- La seconde est située plus au nord (zone d'extraction n°1),
- La troisième (zone d'extraction n°2) est située plus au sud.

Le projet se situe sur une Zone Spéciale de Conservation du réseau Natura 2000 désignée au titre de la directive européenne « Habitats, faune, flore » :

- FR7200678 Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret

Deux autres sites du réseau Natura 2000 sont situés à proximité mais aucun ne couvre en partie la zone d'influence et n'est potentiellement concerné par le projet.

Conformément à la réglementation en vigueur, une évaluation préliminaire doit être menée pour tout projet relevant soit de la liste nationale soit d'une liste locale qu'il soit ou non dans un périmètre Natura 2000. Cette évaluation est l'objet de la présente note.

 Cf. carte :  
*Localisation du projet*

 Cf. carte :  
*Localisation du projet et  
réseau Natura 2000 (vue  
d'ensemble)*

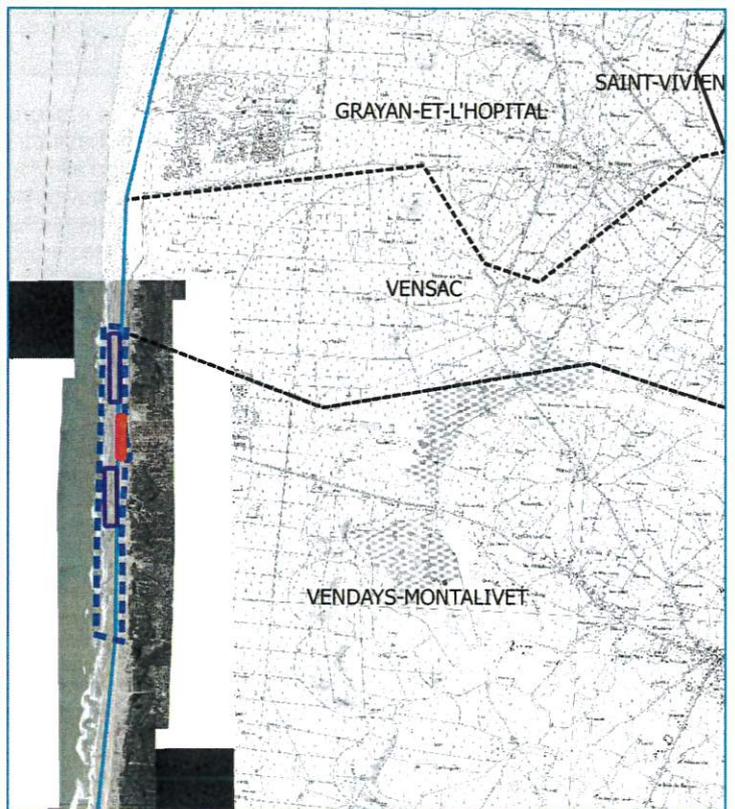
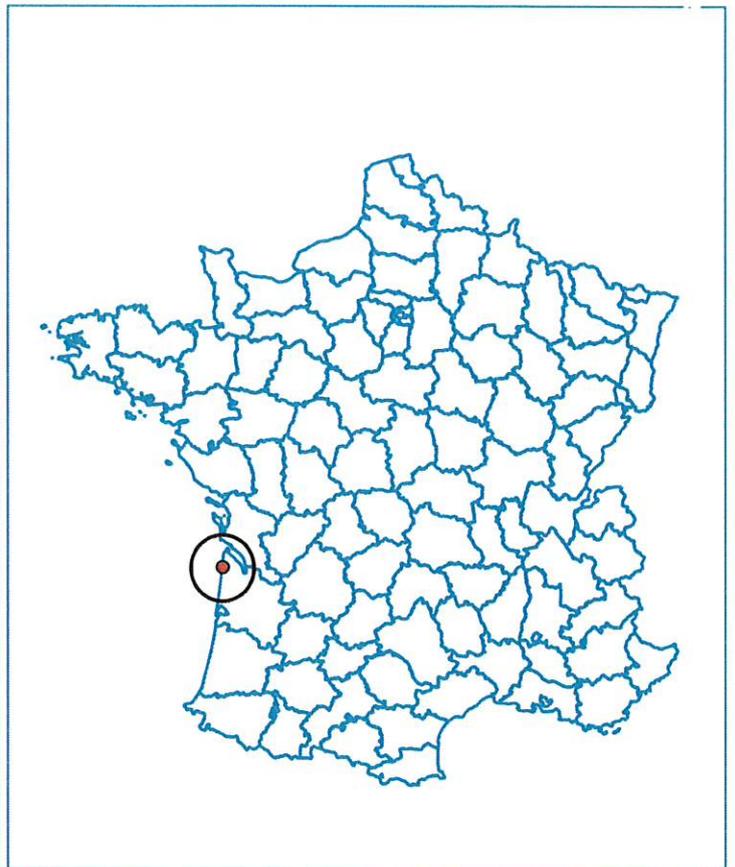
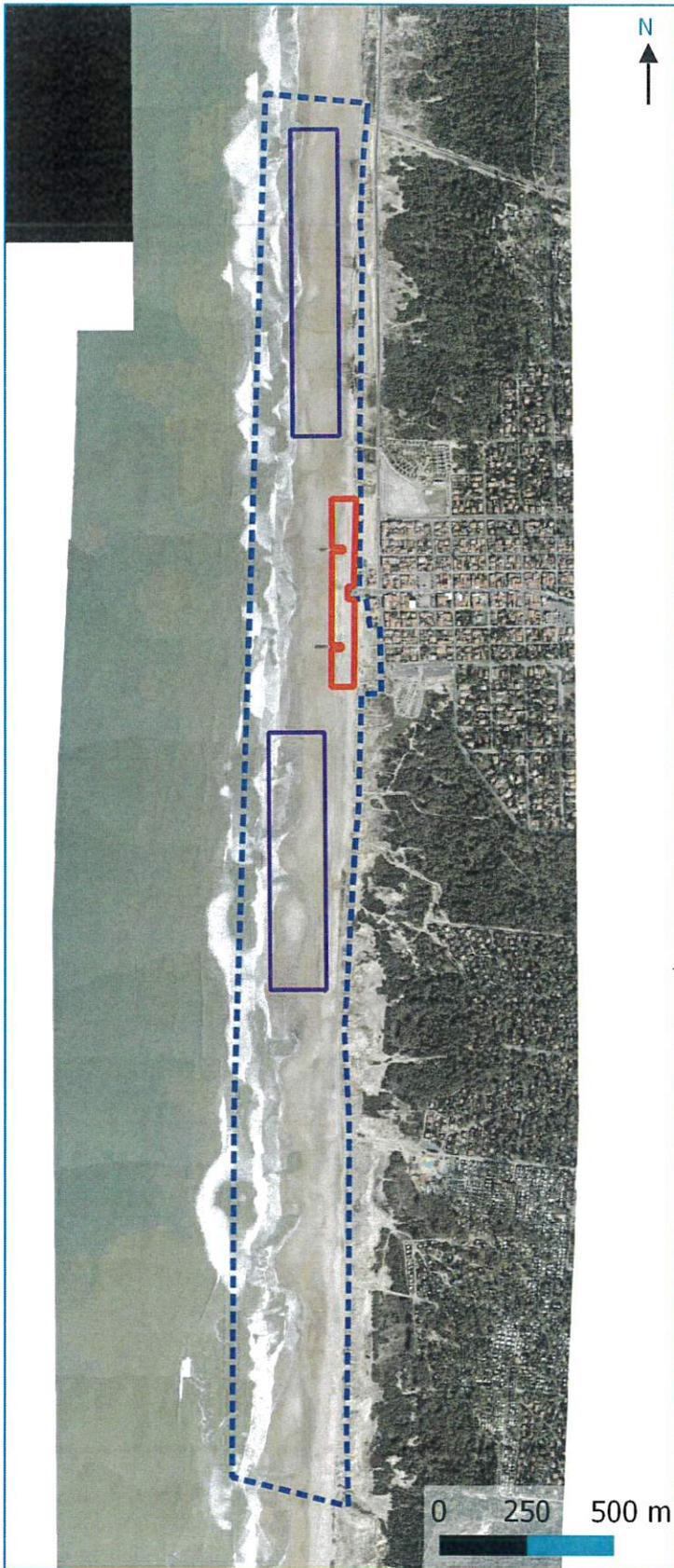
 Cf. carte :  
*Localisation du projet et  
réseau Natura 2000*

## 1 Description du projet

Tableau 1 : Sites Natura 2000 concernés par le projet

Site	Localisation et distance à la zone d'influence	Intérêt écologique (source DREAL Aquitaine)
<b>Zones Spéciales de Conservation</b>		
FR7200678 Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret	Couvre en partie la zone d'influence	<p>Ce site englobe la majeure partie du système dunaire du littoral girondin, défini comme « un relief construit par l'activité éolienne et susceptible de se déplacer et de voir sa forme se modifier sous l'effet des vents ».</p> <p>On nomme « dune littorale » le bourrelet dunaire parallèle à la côte et dominant la plage. En arrière de la dune littorale, s'étendent les « dunes côtières », actuellement couvertes de forêts.</p> <p>Cet ensemble dunaire présente des plantes rares ou protégées, un intérêt mycologique et entomologique élevé ainsi qu'un intérêt herpétologique avec la présence du Pélobate cultripède et du Lézard ocellé (espèces non IC).</p>
FR7200680 Marais du bas Médoc	Situé à environ 3000 m à l'est de la zone d'influence	Le site présente une importante diversité des habitats humides du fait de trois grands types d'alluvions : tourbeuses, fluviales et fluviomarines. La richesse floristique et faunistique, liées aux milieux humides, est remarquable.
<b>Zones de Protection Spéciales</b>		
FR7210065 Marais du Nord Médoc	Situé à environ 3000 m à l'est de la zone d'influence	Ce site présente un intérêt majeur pour l'avifaune du fait de son interaction directe avec l'estuaire de la Gironde, de son prolongement avec la chaîne des étangs littoraux et la diversité des habitats humides.

© CDC Médoc Atlantique - Tous droits réservés - Sources : © Orthos (2018), ©Scan25 (2016), ©Geoia (2016) - Cartographie : Biotope, 2018



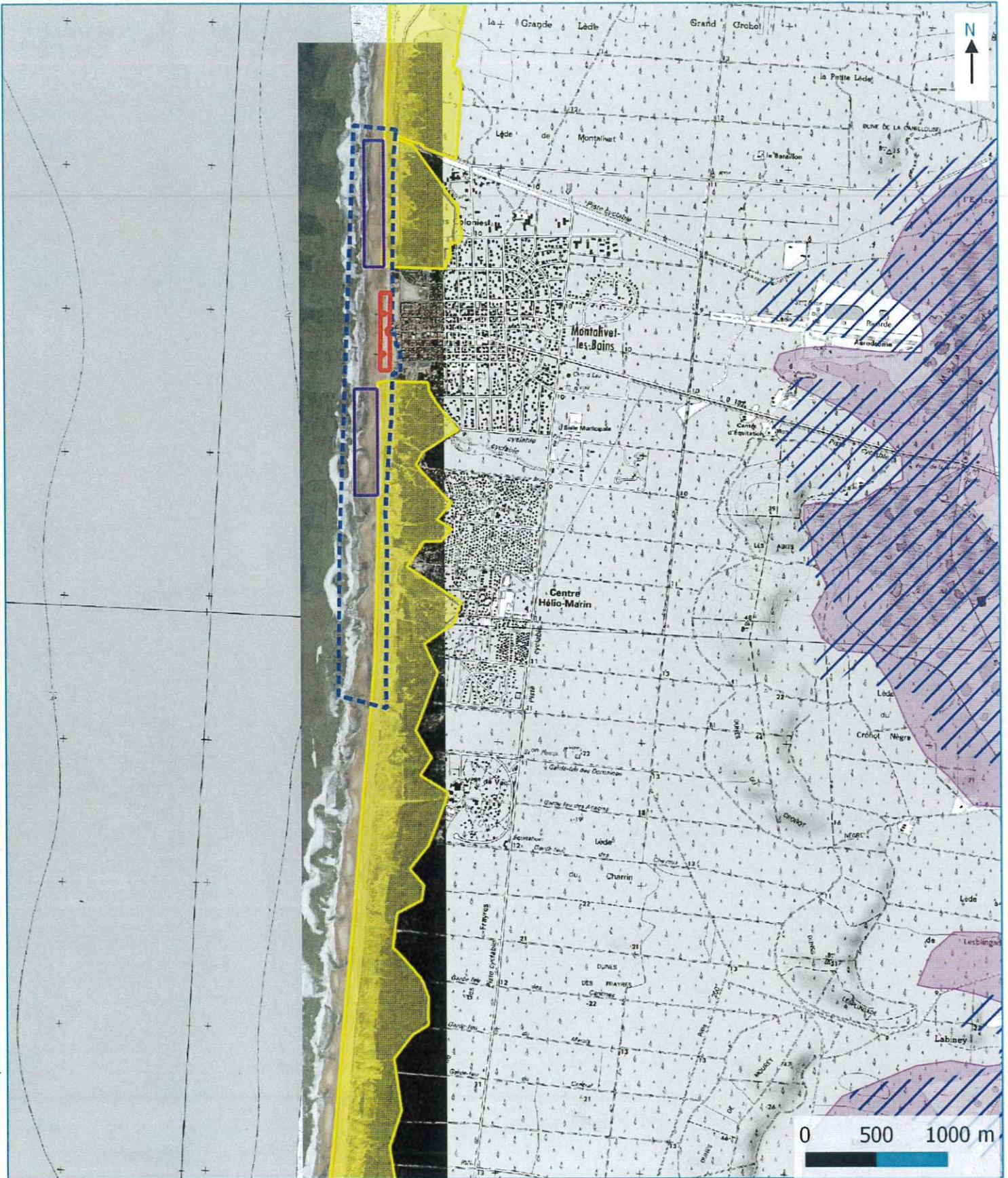
**MEDOC**  
**ATLANTIQUE**  
Communauté de Communes

De l'estuaire à l'océan !

## Localisation du projet

Rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet

-  Zone de rechargement
-  Zones d'extraction
-  Zone d'influence



**MEDOC ATLANTIQUE**  
Communauté de Communes

De l'estuaire à l'océan !

## Localisation du projet et réseau Natura 2000 (vue d'ensemble)

Rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet

Zone de Protection Spéciale

 Marais du Nord Médoc

Zone Spéciale de Conservation

 Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret

 Marais du Bas Médoc

 Zones d'extraction

 Zone de rechargement

 Zone d'influence



**MEDOC ATLANTIQUE**  
Communauté de Communes  
De l'estuaire à l'océan !

## Localisation du projet et réseau Natura 2000

Rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet

Zone de Protection Spéciale

 Marais du Nord Médoc

Zone Spéciale de Conservation

 Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret

 Marais du Bas Médoc

 Zones d'extraction

 Zone de rechargement

 Zone d'influence



## 1 Description du projet

Le linéaire total impacté sera de 2,4 km (le point le plus éloigné de la zone d'extraction n°1 situé à 1,3 km et celui de la zone d'extraction n°2 est situé à 1,1 km).

Le trajet des tombereaux sera préalablement défini mais réalisé en bas de plage. Dans la mesure du possible, celui-ci s'effectuera sur une largeur d'environ 10m au niveau de la limite sable sec/sable mouillé afin de conférer une meilleure portance aux camions.

- Emprises en phase chantier :

La zone d'extraction n°1, située au nord de la zone de rechargement concerne une superficie de 11,57 ha. La zone d'extraction n°2, située au sud de la zone de rechargement concerne une superficie de 11,76 ha.

Ces deux zones sont situées en partie dans le périmètre du site Natura 2000 « Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret ».

- Aménagement(s) connexe(s) : Le projet ne prévoit pas d'aménagements connexes. L'entrée sur le chantier se fera depuis les accès à la plage déjà existants (Cale de mise à l'eau localisée au nord, accès central et l'accès sud).

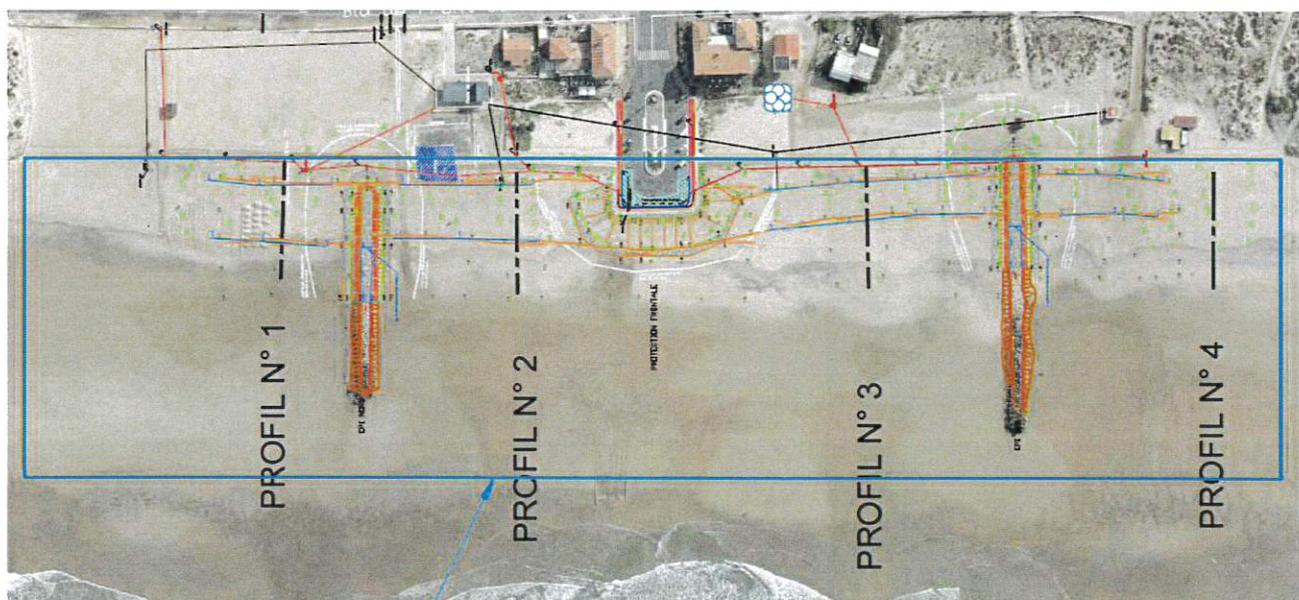
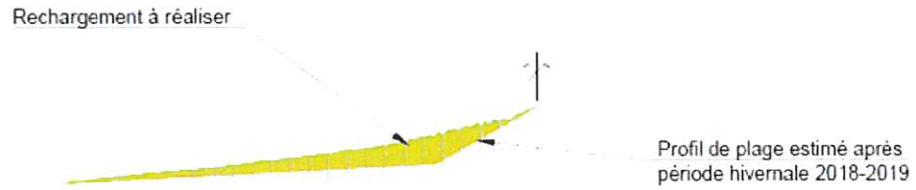


Figure 5 : Implantation des profils en travers (Egis, 2018)

# 1 Description du projet



PC : -3.00 m

distances à l'axe	50,00	48,00	46,00	44,00	42,00	40,00	38,00	36,00	34,00	32,00	30,00	28,00	26,00	24,00	22,00	20,00	18,00	16,00	14,00	12,00	10,00	8,00	6,00	4,00	2,00	0,00	
topo existante	2,88	2,88	2,20	3,28	1,96	3,77	1,88	4,08	4,42	4,26	4,26	4,26	3,18	3,22	3,18	3,18	3,18	3,18	3,18	3,18	3,18	3,18	3,18	3,18	3,18	3,18	3,18
topo estimée après hiver	2,74	2,64	1,94	3,04	1,74	3,54	1,64	3,84	4,18	4,02	4,02	4,02	2,94	2,98	2,94	2,94	2,94	2,94	2,94	2,94	2,94	2,94	2,94	2,94	2,94	2,94	2,94

Rechargement : : 59.88 m<sup>2</sup>

Figure 6 : profil en travers n°1 projeté de la zone de rechargement (Egis, 2018)



Figure 7 : Accès possible à la zone de travaux (Egis, 2018)

## 1 Description du projet

### 4 Durée prévisible et période envisagée des travaux

- Projet, manifestation :

travail diurne

travail nocturne

- Durée précise si connue : les travaux s'étaleront sur 10 à 15 jours consécutifs entre la mi-avril au plus tôt et la mi-juin au plus tard. La circulation des engins sera réalisée par voie terrestre sur l'estran à marée basse avec des périodes d'activité d'environ 6h.

- Période précise si connue : Entre le 15 avril et le 15 juin (2019 et 2020)

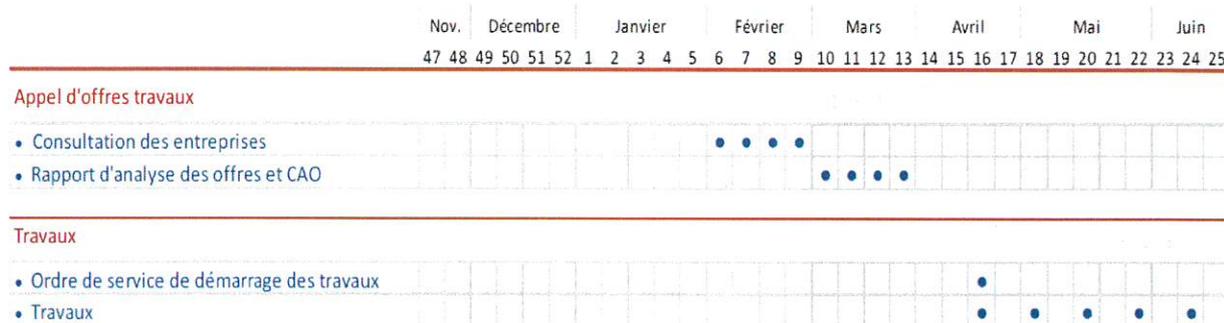


Figure 8 : Planning prévisionnel (Egis, 2018)

- Fréquence :
- chaque année
- chaque mois
- autre (préciser) :

Les rechargements du présent dossier seront effectués deux années durant (2019 et 2020). Les rechargements ultérieurs seront établis au regard du scénario retenu dans la stratégie communautaire de gestion du trait de côte entre Grayan-et-l'Hôpital et Naujac-sur-Mer portée par la CDC MA. Les résultats de cette stratégie sont attendus sur le second semestre 2019. La CDC MA déposera alors un dossier complet incluant une étude d'impact environnementale pour demande d'autorisation de travaux sur 10 ans assujettie à la réalisation d'une enquête publique.

## 1 Description du projet

### 5 Entretien / fonctionnement / rejet

Pour le besoin des travaux, les engins suivants seront mobilisés :

- 1 pelle au niveau de la zone d'emprunt pour l'extraction de sable et le chargement des tombereaux,
- 2 tombereaux de transport de 19m<sup>3</sup> effectueront des allers et retours entre la zone de prélèvement et celle de rechargement,
- 1 bull pour régaler le sable et atteindre les profils théoriques.

Le trajet des tombereaux sera préalablement défini. Dans la mesure du possible, celui-ci s'effectuera au niveau de la limite sable sec/sable mouillé afin de conférer une meilleure portance aux camions.

La mise à la cote du rechargement s'effectuera par le nivellement et régalinge par palier de bermes successives de sable au fur et à mesure de son apport. Le compactage sera assuré par le passage successif du bull pendant le régalinge de chacune des bermes. Le glacis externe sera reprofilé à l'aide du bull depuis le haut de la berme puis depuis la plage.

Les bancs de sables, objet des prélèvements, seront sélectionnés à l'intérieur des zones d'extraction définies plus haut. Le choix des bancs objet des prélèvements sera réalisé préalablement au démarrage des travaux sur la base de la topographie du printemps et du constat pré-travaux sur site de l'état des bancs (CDC Médoc Atlantique, mairie, ONF, BRGM).

Les prélèvements se feront banc par banc, de proche en proche, en commençant par les bancs les plus proches de la zone de rechargement en favorisant la zone 2 d'extraction.

Il sera privilégié une extraction sur plusieurs bancs à l'intérieur des zones d'extraction afin d'éviter la formation de trop grands « trous » sur les bancs prélevés. Ainsi, le prélèvement sera effectué en limitant l'épaisseur d'extraction à 1m au maximum pour éviter tout risque de déstabilisation du système barres-bâines.

Le contrôle des volumes rechargés sera effectué grâce à des levés topographiques réguliers en cours de chantier. Le contrôle sera complété par un comptage des tombereaux déchargeant sur la zone de rechargement.

Les engins seront stockés en haut de plage à la fin de chaque journée ou sur une zone de stockage en arrière réservée le temps de travaux (fonction des conditions météorologiques). La zone de stockage sera définie au démarrage du chantier en concertation avec les services techniques de la mairie de Vendays-Montalivet.

## 1 Description du projet

## 6 Budget

L'estimation prévisionnelle du coût de l'opération est de 144 480 € TTC pour les deux exercices (2019 et 2020).

INSTALLATIONS, PREPARATIONS, RECEPTION ET DOSSIERS					
	Installation générale de chantier	F	2	1 200,00	2 400,00
	Implantation, levés et suivis topographiques	F	6	1 000,00	6 000,00
	Études et plans d'exécution	F	2	1 200,00	2 400,00
	Dossier de récolement	F	2	800,00	1 600,00

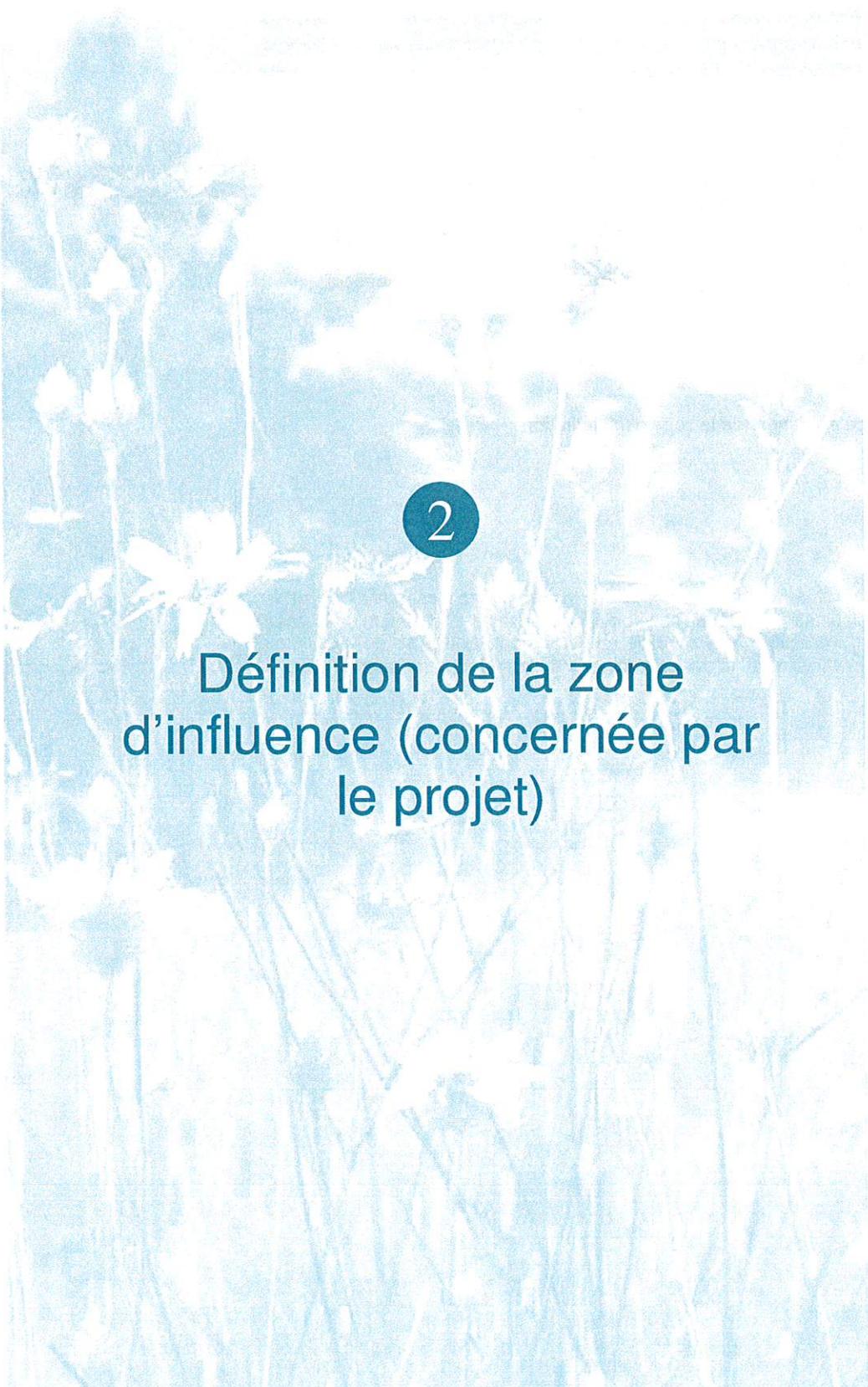
**Sous-total 1 : 12 400,00**

CONFORTEMENT DUNAIRE PAR RECHARGEMENT DE LA PLAGE SUD, SOULAC-SUR-MER					
	Prélèvement, transport et rechargement de sable, et confortement dunaire sur 800 m	m <sup>3</sup>	60 000	1,80	108 000,00

**Sous-total 2 : 108 000,00**

TOTAL € H.T. = 120 400,00  
TVA 20% = 24 080,00  
TOTAL € T.T.C. = 144 480,00

Figure 9 : Coût total de l'opération (Egis, 2018)



2

## Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

## 2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences :

La zone d'influence correspond aux zones sur laquelle les emprises, les pollutions et le dérangement des espèces faunistiques pourront avoir lieu. La zone d'influence concernée correspond donc à la zone d'extraction, à la zone de rechargement, à la piste de circulation située entre ces deux zones ainsi que le milieu naturel environnement (estran et milieux dunaires).



Cf. carte :  
Localisation du projet et  
réseau Natura 2000 (vue  
d'ensemble)

3

## Etat des lieux de la zone d'influence



### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

## 1 État des lieux en termes de protection et d'usage

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permet de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.*

### 1.1 Protections

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

La zone d'influence concerne la ZNIEFF de type 2 FR720008244 « Dunes littorales entre le Verdon et le Cap Ferret ».

### 1.2 Usages

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle
- Autre (préciser l'usage) : .....

**Commentaires :** L'activité principale sur la zone du projet concerne la baignade en période estivale. Les autres activités de loisirs sont celles relatives à l'activité nautique (surf, etc.) ou à la pêche.

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

## 2 Milieux naturels et espèces

Une expertise des habitats naturels et de la flore a été réalisée en date du 24 septembre et 04 octobre 2018 et une expertise de la faune a également été réalisée en date du 25 septembre 2018.

- 2 jour de terrain pour la flore et les habitats naturels ;
- 1 jour de terrain pour la faune.

### 2.1 Milieux naturels

Le tableau ci-dessous identifie les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur la zone d'influence en fonction de ceux listés dans les Formulaire Standards De Données (FSD) des deux Zones Spéciales de Conservation situées en partie dans la zone d'influence du projet à savoir :

- FR7200678 - Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret

Tableau 2 : Habitats naturels d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites Natura 2000

Code Natura2000 – intitulé de l'habitat générique (EUR27) <i>Intitulé sur la cartographie</i>	Présent sur la zone d'influence	Site Natura 2000 concerné	Commentaires
1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse <i>Vasière et bancs de sable sans végétation</i>	OUI	Non cité au FSD du site FR7200678	Habitat présent en amont du cordon dunaire sur 117,29 ha. Cet habitat n'est pas inscrit au FSD Natura 2000 FR7200678 mais est tout de même pris en compte car représentatif des habitats d'intérêt communautaire du littoral Aquitain.
1210 – Végétation annuelle des laisses de mer <i>Végétation des laisses de mer</i>	OUI	FR7200678	Habitat présent en pied de dune. 0,14 ha ont été observés ce qui représente moins de 0,1% de la superficie totale de l'habitat de l'ensemble du site Natura 2000 FR7200678.
2110 – Dunes mobiles embryonnaires <i>Dune embryonnaire</i>	OUI	FR7200678	Habitat présent en pied du cordon dunaire au Sud de la zone d'influence. Ces végétations se trouvent bien souvent en mosaïque avec les végétations des dunes mobiles et représente 1,36 ha soit environ 4,56 % de la superficie totale de l'habitat de l'ensemble du site Natura 2000 FR7200678.
2120 – Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) <i>Dune mobile</i>	OUI	FR7200678	Habitat présent sur le cordon dunaire de la zone d'influence sur 11,34 ha. Cette superficie représente environ 1,60 % de la superficie totale de l'habitat de l'ensemble du site Natura 2000 FR7200678. Il faut noter que 3,17 ha de cet habitat présente un état de conservation très dégradé (dune mobile déstabilisée par l'érosion côtière).

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

Code Natura2000 – intitulé de l'habitat générique (EUR27) <i>Intitulé sur la cartographie</i>	Présent sur la zone d'influence	Site Natura 2000 concerné	Commentaires
2130 * – Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) <i>Dune grise</i>	OUI	FR7200678	Habitat présent sur le cordon dunaire de la zone d'influence sur 0,19 ha. Cette superficie représente moins de 0,1% de la superficie totale de l'habitat de l'ensemble du site Natura 2000 FR7200678.
2170 – Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>Argentea</i> ( <i>Salicion arenariae</i> )	NON	FR7200678	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
2180 – Dunes boisées des régions atlantiques, continentale et boréale	NON	FR7200678	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
2190 – Dépressions humides intradunaires <i>Roselière des paléosols suintants</i>	OUI	FR7200678	Habitat présent en pied de dune au niveau des suintements d'eau douce sur 0,21 ha et de façon ponctuel sur l'ensemble de la zone d'influence. Cette superficie représente moins de 21% de la superficie totale de l'habitat de l'ensemble du site Natura 2000 FR7200678. Il faut noter que lors de la réalisation du Docob du site les Roselières des paléosols suintants n'étaient pas considérées comme d'intérêt communautaire.
3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses <i>Littorelletalia uniflorae</i>	NON	FR7200678	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.
4030 – Landes sèches européennes	NON	FR7200678	Cet habitat n'est pas présent sur la zone d'influence.

\*Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Ci-après sont présentées les photographies des différents types de milieux observés sur la zone d'influence. Ces derniers ont été cartographiés sur cette dernière.

 Cf. carte : Habitats  
naturels d'intérêt  
communautaire

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence



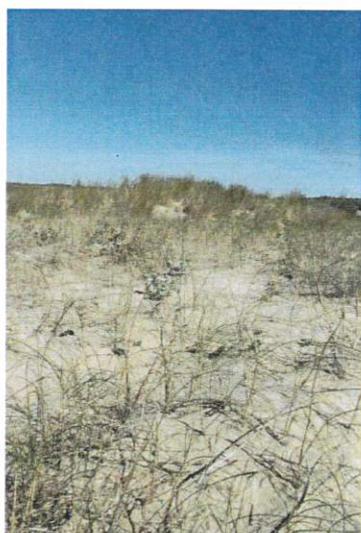
Vasière et banc de sable sans végétation



Végétation des laisses de mer



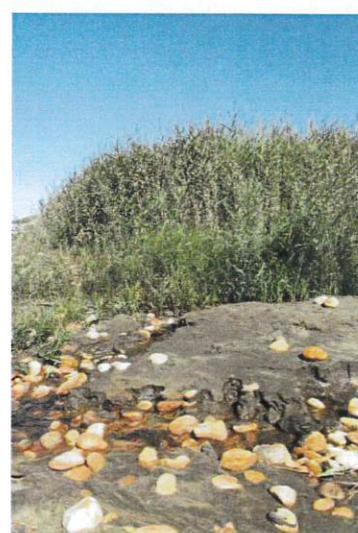
Dune embryonnaire



Dune mobile



Dune déstabilisée



Roselière des paléosols suintants

Figure 10 : Habitats naturels sur la zone d'influence, photos prises sur site © Biotope – T. PICHILLOU 2018

## Habitats d'intérêt communautaire observés en 2018

Rechargement de la plage centrale de  
Vendays-Montalivet

- Zones d'extraction
- Zone de rechargement
- - - Zone d'influence

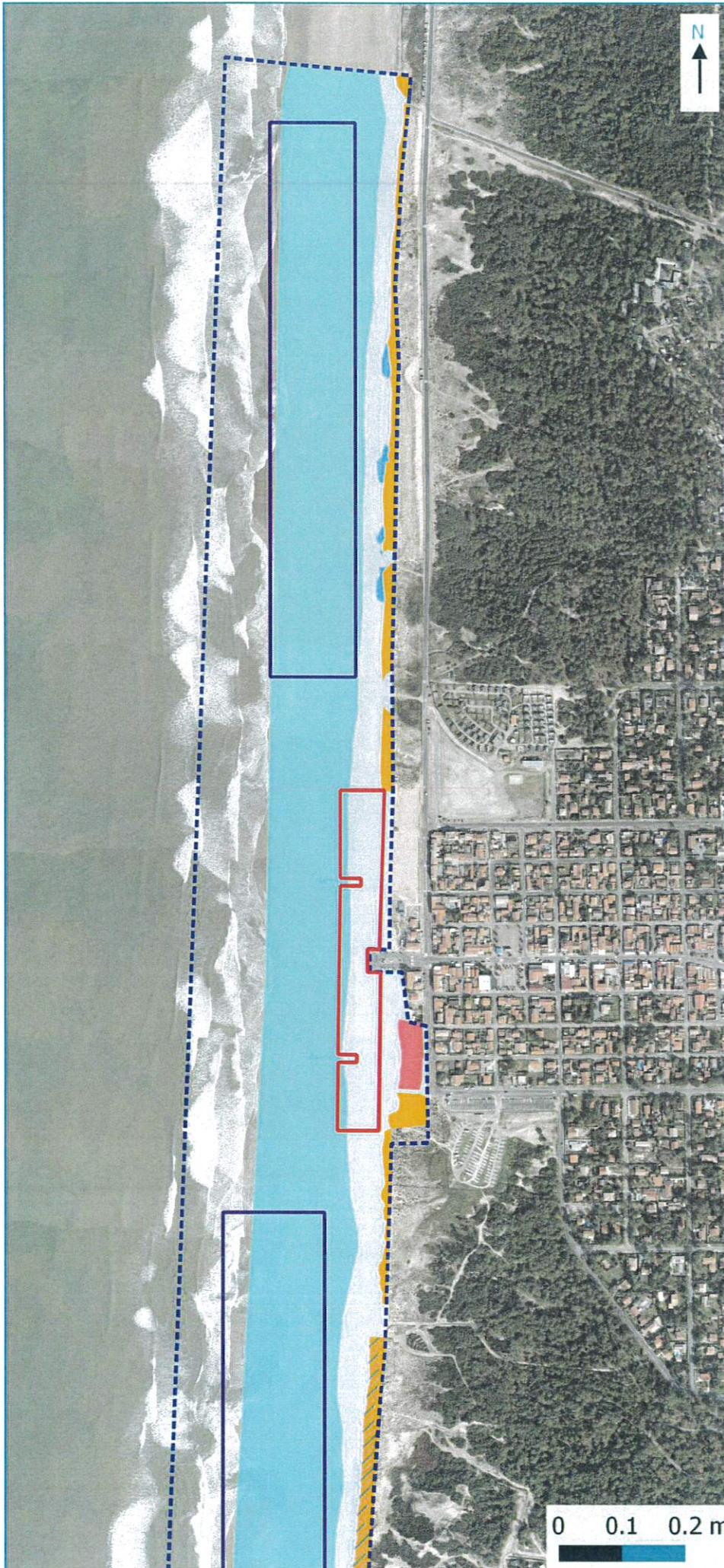
Habitat ponctuel (Code EUNIS  
| Code Natura 2000)

- Roselière des paléosols suintants  
(B1.85 | 2190)

Habitat surfacique (Code EUNIS  
| Code Natura 2000)

- Dune mobile (B1.32 | 2120)
- Dune mobile et Dune grise  
(B1.32xB1.42 | 2120x2130)
- Vasière et banc de sable sans  
végétation (- | 1140)
- Dune mobile déstabilisée  
(B1.32 | 2120)
- Habitat non communautaire
- Dune embryonnaire et Dune  
mobile (B1.31xB1.32 | 2110x2120)
- Roselière des paléosols suintants  
(B1.85 | 2190)
- Végétation des laisses de mer  
(B1.12 | 1210)

Carte 1/3



## Habitats d'intérêt communautaire observés en 2018

Rechargement de la plage centrale de  
Vendays-Montalivet

- Zones d'extraction
- Zone de rechargement
- - - Zone d'influence

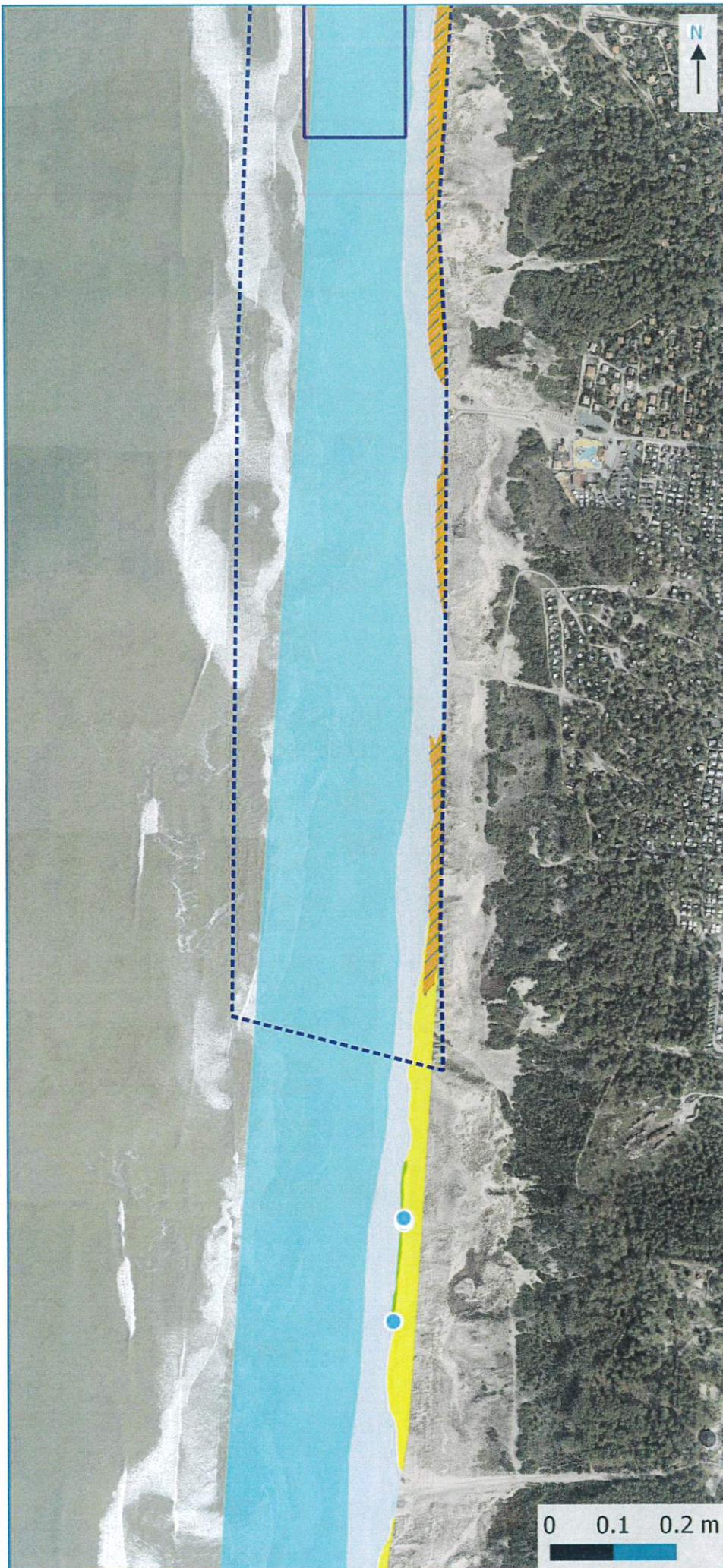
Habitat ponctuel (Code EUNIS  
| Code Natura 2000)

- Roselière des paléosols suintants  
(B1.85 | 2190)

Habitat surfacique (Code EUNIS  
| Code Natura 2000)

- Dune mobile (B1.32 | 2120)
- Dune mobile et Dune grise  
(B1.32xB1.42 | 2120x2130)
- Vasière et banc de sable sans  
végétation (- | 1140)
- Dune mobile déstabilisée  
(B1.32 | 2120)
- Habitat non communautaire
- Dune embryonnaire et Dune  
mobile (B1.31xB1.32 | 2110x2120)
- Roselière des paléosols suintants  
(B1.85 | 2190)
- Végétation des laisses de mer  
(B1.12 | 1210)

Carte 2/3



## Habitats d'intérêt communautaire observés en 2018

Rechargement de la plage centrale de  
Vendays-Montalivet

-  Zones d'extraction
-  Zone de rechargement
-  Zone d'influence

Habitat ponctuel (Code EUNIS  
| Code Natura 2000)

-  Roselière des paléosols suintants  
(B1.85 | 2190)

Habitat surfacique (Code EUNIS  
| Code Natura 2000)

-  Dune mobile (B1.32 | 2120)
-  Dune mobile et Dune grise  
(B1.32xB1.42 | 2120x2130)
-  Vasière et banc de sable sans  
végétation (- | 1140)
-  Dune mobile déstabilisée  
(B1.32 | 2120)
-  Habitat non communautaire
-  Dune embryonnaire et Dune  
mobile (B1.31xB1.32 | 2110x2120)
-  Roselière des paléosols suintants  
(B1.85 | 2190)
-  Végétation des laisses de mer  
(B1.12 | 1210)

Carte 3/3

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

## 2.2 Espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire

Le tableau ci-dessous identifie la faune et la flore d'intérêt communautaire identifiés sur la zone d'influence en fonction de celles listées dans les Formulaires Standards De Données (FSD) et à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 présentés dans le tableau suivant.

Les données sur la faune sont issues des données récoltées lors des inventaires terrains réalisés en 2018 ainsi que des différentes sources bibliographiques disponibles (LPO Aquitaine).

Tableau 3 : Faune et flore d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites Natura 2000

Groupe d'espèces	Nom de l'espèce	Présente ou potentielle		Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'influence par l'espèce...)
Flore	Oseille des rochers ( <i>Rumex rupestris</i> )	NON	FR7200678	Les habitats favorables à cette espèce (roselières des paléosols suintants) sont présents sur l'aire d'étude. Néanmoins aucun individu n'a été observé au sein de ces communautés végétales.
Insectes	Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	NON	FR7200678	Aucune observation et aucun habitat favorable n'est présent sur la zone d'influence.
	Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	NON	FR7200678	Aucune observation et aucun habitat favorable n'est présent sur la zone d'influence.

## 2.3 Flore patrimoniale

La zone d'influence est composée de milieux naturels dunaires et de milieux artificiels non entretenus depuis plusieurs années. **7 espèces végétales réglementaires** protégées ont été observées sur l'aire.

 Cf. carte : Flore protégée

Deux espèces végétales protégées au niveau national ont été identifiées. Il s'agit de la Linaire à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*) et de l'Astagale de Bayonne (*Astragalus baionensis*).

Les deux autres espèces ne bénéficient pas de statut de protection mais sont déterminantes ZNIEFF en Aquitaine. Il s'agit du Panicaut des dunes (*Eryngium maritimum*) et du Silène de Thore (*Silene uniflora* subsp. *thorei*).

Il faut noter que la Linaire à feuilles de thym se développe sur des sables mobiles. Ainsi, elle a été observée le long des cheminements (caillebotis) donnant accès aux plages.

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

Tableau 4 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales protégées présentes dans la zone d'influence

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires				Statuts patrimoniaux			Population observée sur l'aire d'étude rapprochée Habitat d'espèce	Enjeu écologique
	Europe	France	Régional	Départemental	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF		
<b>Espèces patrimoniales et/ou réglementées</b>									
Astragale de Bayonne <i>Astragalus baionensis</i>	-	X	-	-	-	-	X	<p><b>Dune mobile</b></p> <p>Espèce uniquement présente sur la façade atlantique en France. En Aquitaine cette espèce est connue que de 29 mailles (source OBV).</p> <p>70 individus ont été observés sur l'aire d'étude.</p> <p>3 populations ont été identifiées. La première se trouve au sud du front de mer, les deux dernières sont localisées au sud de l'aire d'étude.</p>	Très fort
Linaire à feuilles de thym <i>Linaria thymifolia</i>	-	X	-	-	NT	-	X	<p><b>Dune mobile</b></p> <p>Espèce présente sur la façade atlantique entre les Landes et la Charente-Maritime. Espèce bien présente sur le cordon dunaire médocain. En Aquitaine cette espèce est connue que de 55 mailles (source OBV).</p> <p>367 individus ont été observés sur l'aire d'étude entre le sud du front de mer et le sud de l'aire d'étude. Il s'agit uniquement des individus observés entre le pied de dune et les premiers mètres en arrière du front d'érosion de la dune. Cela ne reflète pas la population totale présente sur l'aire d'étude. Cette espèce est présente sur les bordure des accès à la plage, en bordure du front d'érosion, sur la dune mobile déstabilisée et au sein de la dune mobile.</p>	Fort
Pourpier de mer <i>Honckenia peploides</i>	-	-	X	-	-	-	X	<p><b>Dune embryonnaire et dune mobile</b></p> <p>Espèce présente sur une grande partie du littoral atlantique français. En Aquitaine cette espèce se trouve en limite d'aire de répartition, elle est connue que de 13 mailles (source OBV).</p> <p>1 individu a été observé sur l'aire d'étude. Cette population a été identifiée au sud de l'aire d'étude en pied de dune</p>	Fort
Lis de mer <i>Pancratium maritimum</i>	-	-	X	-	-	-	X	<p><b>Dune mobile et dune grise</b></p> <p>Espèce présente sur une grande partie du littoral français. En Aquitaine cette espèce n'est connue que de 25 mailles (source OBV).</p> <p>15 individus ont été observés sur l'aire d'étude. Cette population a été identifiée au sud du front de mer de la commune de Montalivet.</p>	Moyen

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

Nom commun Nom scientifique	Statuts réglementaires				Statuts patrimoniaux			Population observée sur l'aire d'étude rapprochée Habitat d'espèce	Enjeu écologique
	Europe	France	Régional	Départemental	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF		
Diotis cotonneuse <i>Achillea maritima</i>	-	-	X	-	-	-	X	<p><b>Dune mobile</b></p> <p>Espèce présente sur une grande partie du littoral français. En Aquitaine cette espèce est présente de la Pointe du Médoc au sud des Landes, elle est connue que de 40 mailles (source OBV).</p> <p>15 individus ont été observés sur l'aire d'étude. Cette population a été identifiée au nord du front de mer de la commune de Montalivet.</p>	Moyen
Crépis bulbeux <i>Sonchus bulbosus</i>	-	-	X	-	-	-	X	<p><b>Dune mobile et dune grise</b></p> <p>Espèce présente sur une grande partie du littoral français à l'exception de la Manche et de la Mer du Nord.</p> <p>6 individus ont été observés à l'extrémité nord de l'aire d'étude.</p>	Moyen
Luzerne maritime <i>Medicago marina</i>	-	-	X	-	-	-	X	<p><b>Dune grise et mobile</b></p> <p>Espèce présente sur une grande partie du littoral français à l'exception de la Manche et de la Mer du Nord.</p> <p>178 individus ont été observés sur l'aire d'étude.</p> <p>Espèce présente entre l'extrémité nord de l'aire d'étude et jusqu'à l'héliport au sud.</p>	Moyen

Cinq espèces exotiques ont été identifiées sur l'aire d'étude. Deux d'entre elles sont considérées comme envahissantes avérées. Il s'agit de la Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*) et de la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) qui fréquentent les roselières des paléosols suintants. Les deux autres sont considérées comme envahissantes potentielles. Il s'agit du Yucca (*Yucca gloriata*) et de la Griffes de sorcière (*Carpotrotus* sp.) Ces deux espèces sont localisées sur le cordon dunaire. Enfin, une espèce est considérée comme envahissante émergente. Il s'agit de l'Oseille à feuilles en coin (*Rumex cuneifolius*).

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence



Astragale de Bayonne



Linaire à feuilles de thym



Lis de mer



Pourpier de mer



Diotis cotonneuse



Crépis bulbeux



Luzerne maritime

Figure 11 : Espèce végétales protégées sur la zone d'influence, photos prises sur site © Biotope – T. PICHILLOU 2018

**Espèces floristiques patrimoniales et exotiques observées en 2018**

Rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet

— Zone de rechargement

— Zones d'extraction

⋯ Zone d'influence

**Flore patrimoniale**

- Astragale de Bayonne (Dét ZNIETT | PN)
- Crépis bulbeux (Dét ZNIEFF | PR)
- Diotis cotonneuse (Dét ZNIEFF | PR)
- Laîche faux-souchet (Dét ZNIEFF)
- Linaire à feuilles de thym (Dét ZNIEFF ; NT | PN)
- Luzerne maritime (Dét ZNIEFF | PR)
- Lys de mer (Dét ZNIEFF | PR)
- Panicaut des dunes (Dét ZNIEFF)
- Pourpier de mer (Dét ZNIEFF - PR)
- Silène de Thore (Dét ZNIEFF)

**Flore exotique**

- ▲ Jussie rampante (EEE avérée)
- ▲ Oseille à feuilles en coin (EEE émergente)
- ▲ Paspale à deux épis (EEE avérée)
- ▲ Yucca (EEE potentielle)
- ▲ Griffes de sorcière (EEE potentielle)

**Carte 1/3**



## Espèces floristiques patrimoniales et exotiques observées en 2018

Rechargement de la plage centrale de  
Vendays-Montalivet

— Zone de rechargement

— Zones d'extraction

- - - Zone d'influence

### Flore patrimoniale

- Astragale de Bayonne (Dét ZNIETT | PN)
- Crépis bulbeux (Dét ZNIEFF | PR)
- Diotis cotonneuse (Dét ZNIEFF | PR)
- Laïche faux-souchet (Dét ZNIEFF)
- Linaire à feuilles de thym (Dét ZNIEFF ; NT | PN)
- Luzerne maritime (Dét ZNIEFF | PR)
- Lys de mer (Dét ZNIEFF | PR)
- Panicaut des dunes (Dét ZNIEFF)
- Pourpier de mer (Dét ZNIEFF - PR)
- Silène de Thore (Dét ZNIEFF)

### Flore exotique

- ▲ Jussie rampante (EEE avérée)
- ▲ Oseille à feuilles en coin (EEE émergente)
- ▲ Paspale à deux épis (EEE avérée)
- ▲ Yucca (EEE potentielle)
- ▲ Griffes de sorcière (EEE potentielle)

**Carte 2/3**



## Espèces floristiques patrimoniales et exotiques observées en 2018

Rechargement de la plage centrale de  
Vendays-Montalivet

— Zone de rechargement

— Zones d'extraction

⋮ Zone d'influence

### Flore patrimoniale

- Astragale de Bayonne (Dét ZNIETT | PN)
- Crépis bulbeux (Dét ZNIEFF | PR)
- Diotis cotonneuse (Dét ZNIEFF | PR)
- Laîche faux-souchet (Dét ZNIEFF)
- Linaire à feuilles de thym (Dét ZNIEFF ; NT | PN)
- Luzerne maritime (Dét ZNIEFF | PR)
- Lys de mer (Dét ZNIEFF | PR)
- Panicaut des dunes (Dét ZNIEFF)
- Pourpier de mer (Dét ZNIEFF - PR)
- Silène de Thore (Dét ZNIEFF)

### Flore exotique

- ▲ Jussie rampante (EEE avérée)
- ▲ Oseille à feuilles en coin (EEE émergente)
- ▲ Paspale à deux épis (EEE avérée)
- ▲ Yucca (EEE potentielle)
- ▲ Griffes de sorcière (EEE potentielle)

Carte 3/3



4

## Incidences du projet

## 4 Incidences du projet

### 1 Incidences du projet sur les sites Natura 2000

- Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet entraîne l'altération de deux habitats naturels d'intérêt communautaire au niveau des zones de rechargement et d'extraction soit :

- 11,6 ha de replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)

Le projet entraîne également l'altération de 2,4 km de replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140) sur une bande de 10 m correspondant à la bande de roulement des engins (le point le plus éloigné de la zone d'extraction n°1 situé à 1,3 km et celui de la zone d'extraction n°2 est situé à 1,1 km).

Cet habitat n'est pas listé au FSD du site Natura 2000 FR7200678 mais est très largement représenté sur le littoral aquitain. Aussi l'incidence des travaux peut donc être considérée comme non significative pour cet habitat naturel d'intérêt communautaire compte tenu que la surface impactée représente probablement moins de 1% de la surface de ce dernier à l'échelle sur le site Natura 2000. De plus cet habitat devrait se reconstituer naturellement grâce à l'apport par la dérive littorale sableuse sud-nord.

Les habitats les plus sensibles à savoir les Roselières des paléosols suintants (2190) ont été évités lors de la conception du projet.

Pour la faune d'intérêt communautaire, les habitats impactés par les travaux ne concernent aucune espèce d'intérêt communautaire listée au FSD du site FR7200678 à savoir Lucane Cerfolant et Grand Capricorne.

Les autres espèces d'intérêt communautaire, mais non inscrites au FSD et potentiellement présentes sur la zone d'influence (mammifères marins et poissons, insectes et oiseaux) ne disposent pas d'habitats de repos ou de reproduction. Aucune incidence n'est donc à prévoir pour ces groupes faunistiques concernant la destruction d'habitat d'espèces.

- Destruction ou perturbation d'espèces et/ou perturbations possibles des espèces ; incidences dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Seules deux espèces sont mentionnées au FSD du site Natura 2000 FR7200678 (Lucane Cerfolant et Grand Capricorne) et, en l'absence de potentialité de présence de ces espèces, les risques de destruction ou de perturbations d'individus peuvent être exclus au sein de la zone d'influence. Concernant le dérangement d'espèces non inscrites au FSD (comme les oiseaux), compte tenu des habitats impactés (plage urbaine) et de la durée des travaux, le projet ne remettra pas en cause la fonctionnalité du site Natura 2000 pour ces espèces.

Afin de limiter ces incidences en phase de fonctionnement, le maître d'ouvrage veillera à ne pas créer de nouvelles zones d'accès à la plage et utiliser celles existantes.

## 4 Incidences du projet

### 2 Incidences du projet sur la flore protégée

Aucune espèce de flore protégée n'est située sur l'emprise du rechargement ou sur la zone d'extraction.

Toutefois, des stations de flore protégée sont situées à proximité immédiate de la zone de rechargement (Linéaire à feuille de Thym au sud et Astragale de Bayonne dans la partie médiane à proximité immédiate du sentier d'accès à la plage). Un balisage de ces stations devra être effectué par un botaniste avant le démarrage du chantier afin de s'assurer de leur préservation. Un écologue chantier s'assurera ensuite durant toute la durée des travaux de la préservation de celles-ci.

**En respectant ces préconisations, aucune destruction d'individus de flore protégée ne sera donc induite par le projet.**

## 5 Conclusion

En raison de la nature du projet, les travaux envisagés et la durée de ces derniers, le rechargement de la plage centrale de Vendays-Montalivet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000 FR7200678. Il n'a pas à faire l'objet en conséquence d'une évaluation complète de ses incidences (article L. 414-4 du Code de l'Environnement).

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

---

**Les incidences du projet sur les sites Natura 2000 sont négligeables et ne remettent pas en cause la fonctionnalité des habitats et l'état de conservation des espèces d'intérêts communautaires.**

---

A (lieu) : SOULAC - SOL - NEL		Signature :
Le (date) : 14/01/2019		

5

Conclusion



6

Bibliographie

## 6 Bibliographie

ANIOTSBEHERE J.-C. (2012) – Flore de Gironde. Mémoires de la Société Linnéenne de Bordeaux, Tome 13, Bordeaux. 746 p.

BIOTOPE (2016) - Rechargement des plages Nord-Médocaines, volet « faune, flore, milieux naturels » de l'étude d'impact valant document d'incidences sur Natura2000. Communauté de communes de la Pointe du Médoc – ARTELIA.

CAILLON A. & LAVOUÉ M., (2016) – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages.

COSTE H. (1900-1906) - Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes, 3 tomes. Nouveau tirage 1998. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard, Paris. [I] : 416 p., [II] : 627 p., [III] : 807 p.

DUSAK F. & PRAT D. (coord) (2010) – Atlas des Orchidées de France. Biotope, Mèze, Collection Parthénope ; Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 400 p.

EGIS., (2018) – Maitrise d'œuvre pour le rechargement du front de mer de Vendays-Montalivet. Rapport d'avant-projet. Communauté de Communes de la Pointe du Médoc. 56p.

INPN (2018) – Formulaire standard de données du site FR7200678 Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret.

INPN (2018) – Formulaire standard de données du site FR7200680 Marais du bas Médoc.

INPN (2018) – Formulaire standard de données du site FR7210065 Marais du Nord Médoc

JAUZEIN P. & TISON J.M. (2007) – Flore méditerranéenne française. Document de travail non publié. Version du 03 mai 2007. 446 p.

TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coords.) (2014) – Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Mèze. 1196 p.

- Sites Internet :

Observatoire de la Biodiversité végétale en Nouvelle-Aquitaine. Dispositif public d'observation de la flore sauvage des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin : <http://www.ofsa.fr/>. Dernière consultation le 11/12/2018.

Faune Aquitaine. <https://www.faune-aquitaine.org/> (dernière consultation le 06/11/2018)

SI Flore. Dispositif cartographique centralisant l'ensemble des observations validées par les experts des conservatoires botaniques sur l'ensemble du territoire français : [http://siflore.fcbn.fr/?cd\\_ref=&r=metro](http://siflore.fcbn.fr/?cd_ref=&r=metro). Dernière consultation le 23/09/2018.



## Annexes

- A Annexe 1, Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 intercepté par le projet FR7200678 « Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret »

**Annexe 1, Formulaire Standard de Données du site  
Natura 2000 intercepté par le projet FR7200678  
« Dunes du littoral girondin de la pointe de  
Grave au Cap Ferret »**



## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR7200678 - Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">6</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

### 1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

### 1.2 Code du site

FR7200678

### 1.3 Appellation du site

Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap Ferret

### 1.4 Date de compilation

30/11/1995

### 1.5 Date d'actualisation

31/10/2007

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Aquitaine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr">www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>



## 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003  
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2017  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 11/10/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033259490&dateTexte=>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -1,24129°

Latitude : 44,70679°

### 2.2 Superficie totale

5995 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

32%

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
72	Aquitaine

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
33	Gironde	68 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
33097	CARCANS
33193	GRAYAN-ET-L'HOPITAL
33203	HOURTIN
33214	LACANAU
33236	LEGE-CAP-FERRET
33300	NAUJAC-SUR-MER
33333	PORGE (LE)
33514	SOULAC-SUR-MER
33540	VENDAYS-MONTALIVET
33541	VENSAC

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Code	Types d'habitats inscrits à l'annexe I	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Évaluation du site		
						A B C D	A B C	
						Représentativité	Superficie relative	Conservation
<u>1210</u>	Végétation annuelle des laissés de mer		541,35 (9 %)		M	B	C	B
<u>2110</u>	Dunes mobiles embryonnaires		29,8 (0,5 %)		M	A	C	B
<u>2120</u>	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)		707 (11,75 %)		M	A	C	B
<u>2130</u>	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	X	1108 (18,42 %)		M	A	C	B
<u>2170</u>	Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> ( <i>Salicion arenariae</i> )		0,48 (0,01 %)		M	C	C	C
<u>2180</u>	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale		3598 (59,82 %)		P	A	C	B
<u>2190</u>	Dépressions humides intradunaires		1 (0,02 %)		M	C	C	C
<u>3110</u>	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )		0,38 (0,01 %)		M	C	C	C
<u>4030</u>	Landes sèches européennes		0,6 (0,01 %)		P	C	C	C

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A =  $100 \geq p > 15$  % ; B =  $15 \geq p > 2$  % ; C =  $2 \geq p > 0$  % .
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».



### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Population présente sur le site				Évaluation du site					
				Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A1B1C1D		A1B1C		
				Min	Max				C1R1V1P	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	M	C	B	C	C	
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	M	C	B	C	C	
P	1441	<i>Rumex rupestris</i>	p			i	P	M	C	B	B	B	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, bremales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100  $\geq$  p > 15 % ; B = 15  $\geq$  p > 2 % ; C = 2  $\geq$  p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation						
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C1R1V1P	IV	V	A	B	C	D
A		<i>Triturus helveticus</i>			i	R							X
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	R	X			X			X
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	R							X
A		<i>Pelobates cultripes</i>			i	R							X
R		<i>Lacerta lepida</i>			i	R							X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



Date d'édition : 13/07/2018  
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.  
<http://nbn-resolving.org/urn:nbn:fr:2006FR200678>

- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	39 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N17 : Forêts de résineux	59 %

### Autres caractéristiques du site

Système de dunes vives et boisées.

Vulnérabilité : Surfréquentation de la dune.  
 Assèchement et comblement des dépressions intradunaires humides.

### 4.2 Qualité et importance

Vaste ensemble dunaire de la façade atlantique. Présence de plantes rares ou protégées.  
 Intérêts mycologiques et entomologiques élevés.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	K01.01	Erosion		I
M	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
N	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.



#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Collectivité territoriale	%
Domaine privé de l'état	%
Etablissement public	1 %

#### 4.5 Documentation

Document d'Objectifs du site

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	7 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	30 %
39	Forêt de protection	30 %
21	Forêt domaniale	80 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	4 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	LAMELLE	+	0%
11	CAP FERRET	*	2%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site



## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : DDTM33 - Unité nature

Adresse : Cité administrative - Rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

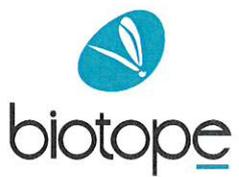
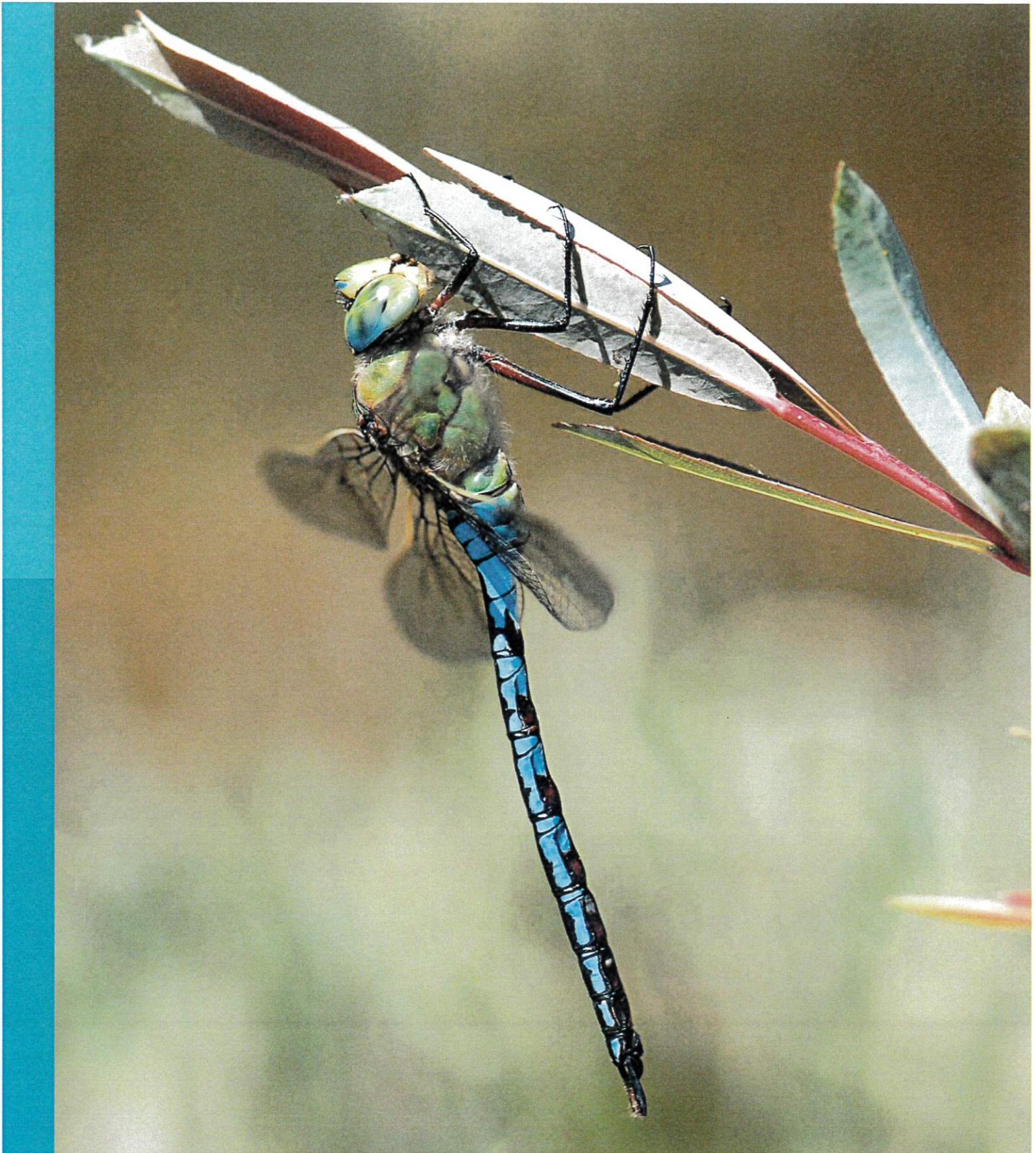
Oui Nom : Document d'objectifs du site Natura 2000 - Dunes du littoral girondin de la Pointe de Grave au Cap-Ferret  
Lien :  
<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/ficheinfo/?Code=FR7200678&Rubrique=DH>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation

Document d'Objectifs du site



**Siège social :**  
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze  
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)

